Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_083-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-083

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

20/11/2025

DATE D'AFFICHAGE

30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,

Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN, Nicolas GROUAZEL par Jean-Charles LE BRETON.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN
Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-083

INTERCOMMUNALITÉ – Syndicat des Frémurs - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de gestion du réseau d'eau potable pour l'année 2024

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, rappelle qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales les rapports du service public du Syndicat des Frémurs doivent être présentés chaque année à l'assemblée délibérante. Ce rapport porte sur l'année 2024 et il est le suivant :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité Eau potable pour le territoire de Matignon.

Monsieur le Maire passe la parole à madame BILY LE GUYADER, adjointe en charge des travaux. Elle présente le rapport établi au titre de 2024 à partir des éléments transmis par les services du Syndicat des Frémurs.

Après avoir pris connaissance des éléments contenus dans le rapport (contexte, indicateurs techniques, nature du service exercé, prestations réalisées, indicateurs financiers, évolution du prix du service),

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE toutes ces conclusions.

Fait à Matignon, le 9 novembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)